



N°11 – DECEMBRE 2025

## EDITO

### QUI POUR REPONDRE A LA DEMANDE ASIATIQUE DE VIANDE BOVINE ?

**Alors que dans nos sociétés occidentales il est préconisé de manger moins de viande bovine, en revanche, en Asie, la demande de ce type de viande continue à progresser. Satisfaire une telle demande exige de disposer d'une offre suffisante. En Europe, la décapitalisation du cheptel depuis dix ans semble marginaliser certains pays dans la course à l'exportation. C'est le cas de la France. On pouvait s'attendre à ce que les Etats-Unis continuent de se positionner pour satisfaire la demande. Il n'en est manifestement rien, à en juger par la réduction du nombre de vaches destinées à l'engraissement. Une aubaine pour l'Australie, dont les exportations de viande bovine se sont subitement accrues ces derniers mois. Décidément, le marché mondial de la viande bovine est en pleine restructuration**

L'actualité agricole est centrée sur l'élevage bovin. De ce côté-ci de l'Atlantique, on préconise de réduire la taille des cheptels, afin de lutter contre les émissions de G.E.S et contre les risques en matière de santé publique. Sur une décennie, le cheptel de vaches laitières et allaitantes a baissé et singulièrement en France. D'où les inquiétudes exprimées par les éleveurs quant à l'application de l'Accord Mercosur. Et, pour ne rien arranger, l'épidémie de DNC s'est installée en France. Le recul du cheptel est également palpable aux Etats-Unis, du moins celui relatif aux vaches destinées à l'engraissement. On sait que les Etats-Unis sont le plus important pays producteur de bovins nourris aux céréales. Avec 11,7 millions de vaches à l'engraissement, les Etats-Unis affichent toutefois une contraction de 260 000 (source : USDA). Une baisse importante imputable à des aléas climatiques ayant affecté les récoltes de céréales et de fourrages. Il en découle que les Etats-Unis éprouvent des difficultés à satisfaire une demande mondiale de viande bovine, et en particulier celle émanant d'Asie, en cette fin d'année 2025 et sans doute pour 2026 également.

Un décrochage qui n'est pas de bon augure quand on sait que la demande mondiale de viande bovine à l'horizon 2034 est, selon les projections de la FAO et de l'OCDE, plutôt bien orientée. Sur la période 2025-2034, la consommation mondiale de viande devrait augmenter de +13%. Il y a donc à se préparer à offrir suffisamment de volumes pour ne pas être distancé par des concurrents qui, dans l'immédiat, se placent sur les rangs des exportateurs. C'est en l'occurrence le cas de l'Australie, dont les animaux sont engrassés à l'orge, à l'ensilage et à la mélasse. Ce sont plus d'1,5 million de bovins qui ont été engrassés en Australie depuis le début de l'année 2025 et en 2027 ils seront à plus de 2 millions. De quoi supplanter les Etats-Unis dans la conquête des marchés asiatiques. La viande bovine australienne, engrassée aux céréales, offre ainsi des caractéristiques gustatives similaires à celle des Etats-Unis, garantissant la substituabilité des deux viandes. C'est pourquoi la demande asiatique se porte sur l'offre australienne. Les exportations de ce grand pays agricole se sont accrues de 44% entre septembre 2024 et septembre 2025, passant ainsi de 224 230 à 324 421 tonnes.

Certes, les producteurs australiens de bovins engrassés aux céréales ne prétendent pas se substituer totalement à leurs homologues américains, mais ils bénéficient pour l'instant de leur défaillance. Le Japon, la Corée du Sud, la Chine, forment le groupe de pays asiatiques dont les importations en provenance d'Australie ont le plus augmenté depuis le début de l'année 2025.

---

## EDITORIAL (SUITE)

Ce type de procédé d'engraissement a pour avantage de ne pas rendre les éleveurs dépendants de l'herbe et de la pluviométrie pour la pousse de l'herbe, même en période de sécheresse, l'Australie ayant obtenu une bonne récolte sur les deux dernières campagnes. La production de blé, par exemple, est passée de 26 à 34 millions de tonnes et est attendue à 35 en 2026, celle d'orge de 10,8 à 13,3.

Nul doute qu'une bataille s'engage pour capter le marché asiatique et répondre à une demande de viande bovine croissante, avec, en arrière-plan, une sorte de rééquilibrage entre l'engraissement à l'herbe et aux céréales, ce qui, manifestement, profite à l'Océanie, l'Australie en tout premier lieu et plus précisément aux exploitants des parcs d'engraissement.

Dit autrement, on assiste à une recomposition du marché mondial de la viande bovine, sur lequel s'affrontent désormais, et de plus en plus, des géants du bœuf comme le Brésil, les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie. L'UE, par la décapitalisation de ses cheptels bovins et la diminution des abattages, est plus que jamais en voie de marginalisation. Elle pourrait même, à terme, disparaître des écrans radars des marchés d'exportation. Et ce n'est pas l'Accord avec le Mercosur qui pourra inverser la tendance, bien au contraire. Sans oublier que les négociations pour un partenariat commercial avec Canberra pourraient être rouvertes en 2026, une fois dépassée la période électorale qui s'annonce au pays des kangourous.

Où l'on peut prendre la mesure des stratégies très différencierées entre les acteurs des grands bassins d'élevage de bovins dans le monde. Un oligopole de la viande bovine émerge. D'un côté, c'est la norme environnementale qui prime, amenant l'élevage à se conformer aux ambitions de l'UE en ce domaine et à s'installer dans la décroissance, au mépris parfois de la synergie historique qui s'est établie entre productions végétales et élevage bovin, ce dernier étant fournisseur de déjections animales contribuant à l'enrichissement des sols en matières organiques et en minéraux. De l'autre, c'est la logique économique qui est manifestement privilégiée.

Le marché intérieur français de la viande bovine pourra-t-il rebondir ? Rien n'est moins sûr, car à la décapitalisation s'ajoute une consommation atone. La consommation de viande bovine a reculé en France de - 3,5% entre janvier et septembre 2025. Effet direct sur le consommateur d'une inflation sur le prix du kilo de viande bovine, indissociable d'un rationnement de l'offre. Une telle tendance est à l'origine d'une hausse des importations. Le rendez-vous avec la demande mondiale est assurément manqué par l'UE.



**Thierry Pouch**

[thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr](mailto:thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr)

## SOMMAIRE

- COP30 : entre crise géopolitique et urgence climatique, le multilatéralisme sous pression
- Une nouvelle étape franchie dans la relation entre l'Ukraine et l'UE
- La théorie du grain qui fait du yoyo



## COP 30 : ENTRE CRISE GÉOPOLITIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE, LE MULTILATÉRALISME SOUS PRESSION

Un accord a été trouvé entre les 194 pays qui se sont réunis à Belém au Brésil lors de la trentième conférence des parties. Une réponse à l'urgence climatique qui se traduit par un renforcement des financements vers les pays en développement, mais qui échoue à nommer la sortie des énergies fossiles comme l'aurait voulu l'accord de Dubaï signé en 2023. Cette omission contraste avec la dynamique mondiale en faveur d'une transition énergétique accélérée. En Europe, près de 88 % des citoyens se déclarent favorables à des investissements massifs dans les énergies renouvelables.

### Une COP au cœur de multiples enjeux

Le climat international tendu, marqué par les confrontations commerciales, les guerres de territoires et les invectives du président Trump remettant une nouvelle fois en cause l'Accord de Paris, n'aura finalement pas suffi à faire vaciller le multilatéralisme. Si la COP 30 n'a évidemment pas résolu l'ensemble des contradictions internationales, elle a néanmoins réussi à affirmer la valeur du dialogue entre Etats et à maintenir la capacité à coordonner une réponse mondiale à la crise climatique. Un succès toutefois relatif puisque les mesures prises à Belém ne semblent toujours pas en mesure de limiter le réchauffement climatique à + 2°C d'ici 2100 conformément à l'Accord de Paris. Cet objectif doit désormais composer avec l'absence des Etats-Unis, premiers émetteurs historiques de gaz à effets de serres, et l'administration Trump qui continue de minimiser l'impact de l'activité humaine sur la crise climatique. Ce sont pour ces raisons notamment que la COP 30 s'est engagée à lutter activement contre les discours climato-sceptiques considérant qu'ils freinaient la formation d'une réponse à l'urgence climatique.

Le Brésil est au centre des problématiques entre commerce, agriculture et déforestation

Néanmoins, le climat de défiance n'a pas épargné les réunions de la COP 30. Le Brésil lui-même se situe dans une posture double, en témoigne la coexistence de deux ministères de l'Agriculture représentant d'une part une agriculture d'exportation (soja, viande bovine, sucre), et d'autre part une agriculture familiale nourrissant près de deux tiers des Brésiliens. Fortement dépendant du secteur agricole qui représente 20% des emplois et un quart de l'économie nationale, le pays s'est retrouvé au cœur des débats sur les liens entre agriculture, commerce et déforestation. Si la lutte contre la déforestation avait été épingle comme l'une des priorités du nouveau mandat du Président Lula, la dépendance au secteur agricole, qui est la cause de 97% de la déforestation brésilienne, pour l'économie du pays rend complexe l'émergence de mesures fortes, d'autant plus dans un contexte de signature de l'accord commercial Mercosur. Si le texte final (le « Belém Political Package ») mentionne la lutte contre la déforestation et la restauration des écosystèmes comme un objectif, il ne fixe ni calendrier contraignant, ni de mécanisme de sanction ou de suivi clair.

## ► COP30 : ENTRE CRISE GÉOPOLITIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE, LE MULTILATÉRALISME SOUS PRESSION

### Dix ans après l'accord de Paris, où en sommes-nous ?

**8 à 30% des terres agricoles deviendraient improductives d'ici 2100 en raison du réchauffement climatique**

L'accord de Paris, adopté en 2015 à la COP 21 et signé à l'unanimité par les 195 pays, vise à limiter le réchauffement climatique à + 2°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Les conséquences d'un réchauffement à 2°C pour la fin du siècle sont bien documentées et indiquent : une perte massive d'habitats naturels (jusqu'à 16 % des plantes et 18 % des insectes), la multiplication d'épisodes de sécheresses, d'inondations, ou de tempêtes, ou encore l'élévation du niveau des mers jusqu'à 93 cm noyant une partie des Pays-Bas, de la Camargue ou de l'estuaire de la Gironde. Ces effets auront des impacts directs sur l'agriculture, qui est à la fois responsable de 37% des émissions de gaz à effets de serres, mais aussi l'une des premières victimes du changement climatique. Le GIEC – *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* – estime par ailleurs que 8 à 30% des terres agricoles deviendront improductives d'ici 2100, accentuant ainsi les crises alimentaires.

Un scénario plus optimiste visait à limiter le réchauffement à + 1,5 °C ce qui pourrait limiter la fréquence de ces phénomènes ainsi que leur impact. Toutefois, l'ONU indique que les trajectoires d'émissions issues des *Contributions déterminées au niveau national* (CDN) conduiraient à un réchauffement d'environ + 2,7 °C d'ici la fin du siècle. La planète a effet déjà atteint +1,36°C et le dépassement du seuil des 1,5 °C devrait être atteint d'ici la fin de la décennie.

Toutefois, la sortie des énergies fossiles, bien qu'identifiée comme indispensable par les scénarios du GIEC compatibles avec +1,5 °C, demeure un point de blocage majeur. L'accord de Dubaï de 2023 avait ouvert la voie en appelant pour la première fois à une transition hors des combustibles fossiles, mais Belém n'a pas réussi à traduire cet engagement en décision contraignante. Cette incapacité révèle les tensions géopolitiques persistantes : rivalités énergétiques, dépendances structurelles au charbon ou au pétrole, pression des lobbys industriels, mais aussi crainte de déstabiliser des économies encore fortement carbonées.

### Un accord signé sur le renforcement des financements vers les pays du Sud

Visant une transition climatique juste et inclusive, conforme aux principes de la CNUCC de « responsabilités communes mais différencierées » et de « droit au développement », la COP de Belém a entériné un nouvel objectif de financement climatique. Les pays développés se sont ainsi engagés à mobiliser 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, destinés à soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation, d'adaptation, ou encore de protection des écosystèmes. Ces financements reposent sur le principe que les pays riches, historiquement responsables d'une grande part des émissions mondiales, doivent soutenir financièrement les pays les plus vulnérables. Bien que ces derniers contribuent le moins au dérèglement climatique, ils sont ceux qui en subissent le plus les impacts. Ainsi, considérant que les pays en développement doivent pouvoir poursuivre leur stratégie de croissance, les pays riches sont enjoins à les accompagner économiquement dans une logique de solidarité responsable.

Néanmoins, ces engagements correspondent à un objectif collectif à horizon 2035 et leur mise en œuvre reste incertaine, dépendant de la continuité des politiques économique et climatique sur la décennie à venir. D'autant plus que le désengagement d'acteurs majeurs, comme les Etats-Unis vis-à-vis de l'accord de Paris ou de leur absence à cette COP fragilise la dynamique mondiale. De plus, il s'agit d'une contribution volontaire, c'est-à-dire que des pays qui refuseraient de payer ne seraient pas sanctionnés. Ces actions sont ainsi basées sur la confiance, mais surtout sur la pression diplomatique

**Les pays riches se sont engagés à mobiliser 1 300 milliards USD afin de financer les transitions des pays en développement**

## ► COP30 : ENTRE CRISE GÉOPOLITIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE, LE MULTILATÉRALISME SOUS PRESSION

Cette année, l'Union européenne, première contributrice de finances climatiques mondiales n'a pas voulu s'engager davantage en matière de financement. La période d'austérité économique dont sortent tout juste les pays européens a participé à remettre en cause, ou du moins mettre en pause, le Pacte Vert européen qui visait la neutralité carbone à l'horizon 2050. Bien que la stratégie environnementale de l'UE ait connu un coup d'arrêt, les Européens sont encore 85% à considérer la lutte contre le changement climatique comme une priorité, et 81% soutiennent l'objectif de neutralité carbone.

### Quelles considérations de l'économie et de l'agriculture dans la COP 30 ?

**Bruxelles est régulièrement épinglee sur son protectionnisme environnemental**

Après plusieurs années marquées par des tensions géopolitiques, une pandémie mondiale et une crise économique prolongée, un consensus semble émerger sur l'indispensable considération des dynamiques économiques et commerciales dans la mise en œuvre de programmes climatiques. L'UE, en particulier, s'est présentée à Belém dans un contexte de fragilisation économique. Son déficit commercial vis-à-vis de la Chine s'est encore creusé : il a dépassé 300 milliards d'euros l'an dernier, et a augmenté de plus de 20 milliards d'euros au second trimestre de l'année en cours. Ce déficit s'explique en grande partie par des importations de secteurs stratégiques (pétrochimie, véhicules électriques et batteries, machines et outils) dans lesquels l'Europe voit s'éroder son avantage comparatif.

En parallèle Bruxelles est régulièrement épinglee, souvent par les Etats-Unis, sur les mesures de sécurité économique mises en place. Plus récemment, Pékin accuse l'UE d'user de l'argument environnemental pour instaurer un protectionnisme déguisé en imposant un droit de douane climatique sur les importations asiatiques, via le *Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières* (MACF, qui entrera en vigueur dès janvier 2026). Ces conflits dévoilent la difficile coordination entre les politiques de transition énergétiques nationales et les règles du multilatéralisme économique.

Si l'agriculture représente près d'un quart des émissions mondiales et constitue l'un des secteurs les plus exposés aux dérèglements climatiques, elle a longtemps été absente des décisions majeures des COP. Cependant, un tournant s'est amorcé lors de la COP 27 en Egypte avec le lancement de l'initiative de Charm-El-Cheikh pour une agriculture et une sécurité alimentaire résilientes. Puis la COP 28 de Dubaï qui aura permis l'adoption par 134 pays de la Déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, ainsi que leur engagement à intégrer l'agriculture et l'alimentation dans la révision de leur CDN prévue pour 2025 (graphique 1). Ainsi la COP de Belém aura permis de dresser un premier bilan. Si une majorité des pays ont intégré des mesures agricoles dans leur CDN, les niveaux d'ambitions restent très hétérogènes d'après un rapport de la FAO<sup>1</sup>. En effet, 95% des CDN contiennent désormais au moins une mesure agricole mais seulement 38% proposent des trajectoires chiffrées et réduction.

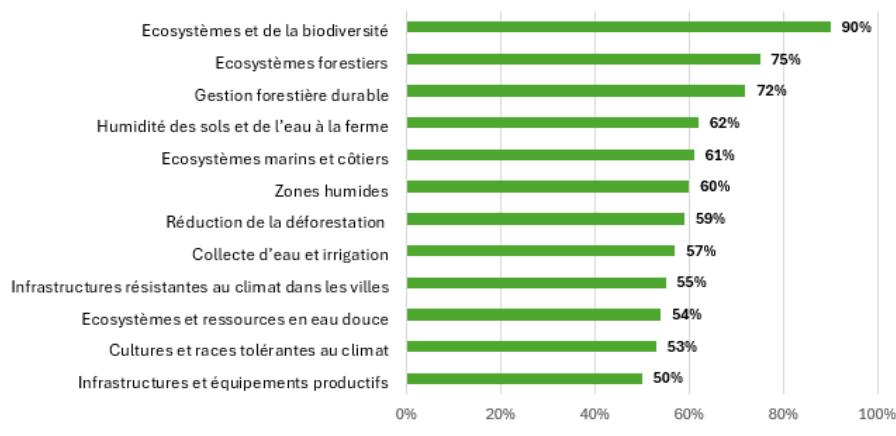
**Les pays devaient intégrer des mesures sur l'agriculture lors de la révision de leur PSN prévu pour 2025**

<sup>1</sup> Crumpler, K., Wybierska, A., Roffredi, L., Tanganelli, E., Angioni, C., Prosperi, P., Umulisa, V., Dahlet, G., Nelson, S., Rai, N., Schietecatte, L.S., Salvatore, M., Wolf, J. & Bernoux, M. 2024. *Agrifood systems in nationally determined contributions: Global analysis – Key findings*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cd3210en>

## ► COP30 : ENTRE CRISE GÉOPOLITIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE, LE MULTILATÉRALISME SOUS PRESSION

**Graphique 1**

12 principales solutions climatiques pour les systèmes alimentaires promues dans les CDN (% des CDN)



Source : FAO, 2024

**Le défi pour 2100 : nourrir 10 millions d'individus tout en réduisant ses émissions**

Certains pays ne proposent que des mesures d'adaptation (irrigation raisonnée, protection contre les aléas climatiques, sécurité alimentaire...) tandis que d'autres projettent des mesures d'atténuation (réduction des émissions du bétail, utilisation résiliente des engrangements...). L'enjeu agricole est immense : nourrir 10 milliards d'individus d'ici 2100 tout en réduisant les émissions de gaz à effets de serre de la production agricole, et en augmentant les rendements, et la résilience des systèmes alimentaires.

Pourtant, d'après la FAO, les systèmes agricoles et alimentaires n'ont reçu que 4% des financements climatiques mondiaux entre 2019 et 2020, et parmi lesquels seulement 0,8% destinée aux petits agriculteurs et exploitations familiales qui sont pourtant centrales dans la résilience alimentaire des populations du Sud. Ainsi, les pays à faibles revenus intègrent des mesures d'adaptation plus nombreuses mais manquent de financements pour les rendre effectives. En parallèle, les pays développés, grands émetteurs, ont davantage de ressources et de capital pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation ambitieuses. Les pays les moins avancés sont alors les plus sujets aux impacts climatiques mais sont aussi ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés à accéder aux financements.

**Seulement 4% des financements climatiques mondiaux sont destinés aux systèmes agricoles**

Au terme de la COP 30, le multilatéralisme climatique apparaît à la fois fragilisé et indispensable. Fragilisé, car les fractures géopolitiques, l'absence des États-Unis et l'incapacité à acter la sortie des énergies fossiles montrent les limites d'un système fondé sur le consensus. Mais indispensable, car aucune réponse crédible au réchauffement ne peut émerger sans coordination internationale, sans financements massifs et sans une prise en compte équilibrée des besoins des pays du Sud. L'accord de Belém, malgré son caractère non contraignant, témoigne d'une volonté persistante de maintenir un espace de dialogue et de solidarité.



Contact : Magali Catteau

[magali.catteau@france.chambres-agriculture.fr](mailto:magali.catteau@france.chambres-agriculture.fr)



## UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE DANS LA RELATION ENTRE L'UKRAINE ET L'UE

**En 2014, la signature de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne a marqué le début d'un rapprochement plus prononcé entre ces deux entités. S'il est question dans cet accord de relations économiques et commerciales et de la volonté de mettre en place une zone de libre-échange, l'accord va bien au-delà de ces considérations évoquant des « valeurs communes », et abordant des sujets ayant trait à la politique, la justice, la sécurité, la paix ou la liberté, avec en point de mire « une coopération de plus en plus étroite ». La guerre russo-ukrainienne, bien qu'elle ait retardé une partie du processus de rapprochement, n'a pas remis en cause cet accord, et a même renforcé voire accéléré la coopération entre l'UE et l'Ukraine.**

C'est dans la continuité de l'accord d'association qu'une décision européenne a été votée en octobre dernier pour acter la diminution ou l'élimination des droits de douane, avec le maintien de contingents tarifaires élargis pour plusieurs produits agricoles. Dans le même temps, l'Ukraine franchissait une nouvelle étape dans le processus d'adhésion à l'UE, avec la volonté affichée, côté ukrainien, de terminer les négociations en 2028. L'UE et l'Ukraine entendent reprendre la main sur le calendrier qui avait été imaginé lors de la rédaction de l'accord d'association. Cet accord est pleinement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et il prévoyait, au bout de cinq ans, une consultation des deux parties pour envisager d'accélérer l'élimination des droits de douane et d'en élargir l'application. Cinq ans, c'est-à-dire en 2022. Les consultations avaient donc commencé dès 2021 mais elles ont été suspendues par le déclenchement de la guerre. L'UE a alors adopté des mesures unilatérales, elles aussi prévues dans l'accord initial, pour libéraliser les échanges en juin 2022. Ces mesures ont été reconduites en juin 2023. Mais l'afflux de matières premières agricoles ukrainiennes sur le sol européen a déstabilisé les marchés et alimenté les revendications des agriculteurs : les autorités européennes ont alors ajusté les mesures en juin 2024, avec un mécanisme de "frein d'urgence" imaginé pour neuf matières premières agricoles jugées sensibles. La décision européenne votée en octobre dernier couvre la période à partir de juin 2025, et une révision de ce texte est prévue en 2028. Cette décision vise à apporter de la « stabilité » et de la « prévisibilité » aux opérateurs, après les multiples modifications vécues ces dernières années.

### Une augmentation ou une suppression des quotas d'importation

Quelles sont les nouvelles mesures prises dans cette décision européenne ? Une étape de plus est franchie dans la libéralisation des échanges : de nombreux produits peuvent circuler entre les deux pays sans être taxés, et une diminution progressive des taxes est prévue dans quelques matières premières. Des contingents d'importation sont maintenus pour certains produits, essentiellement agricoles, avec un volume augmenté par rapport au texte initial de l'accord d'association. Mentionnons que le quota d'importation de ces matières premières, pour la période de juin à décembre 2025, s'élève au 7/12e des quotas mentionnés dans la décision d'octobre. 31 groupes de matières premières (viandes, céréales, sucres, produits laitiers, œufs...) sont sous quota d'importation pour leur entrée dans l'UE, et trois groupes (viande porcine, viande de volaille et sucre) pour leur entrée en Ukraine.

Un point est mis en avant dans ce texte : l'alignement de la législation ukrainienne sur les standards européens d'ici au 31 décembre 2028, en particulier sur les sujets de bien-être animal et les questions sanitaires et phytosanitaires. Chaque année, un rapport sera établi pour faire part des progrès accomplis et il sera examiné par un comité. Une partie de ce rapport sera consacrée au caractère abordable des intrants (engrais et produits phytosanitaires) et à leurs disponibilités. Si l'Ukraine ne remplit pas ses obligations, des consultations supplémentaires se tiendront et pourraient aller jusqu'à la suspension des préférences accordées à l'Ukraine.

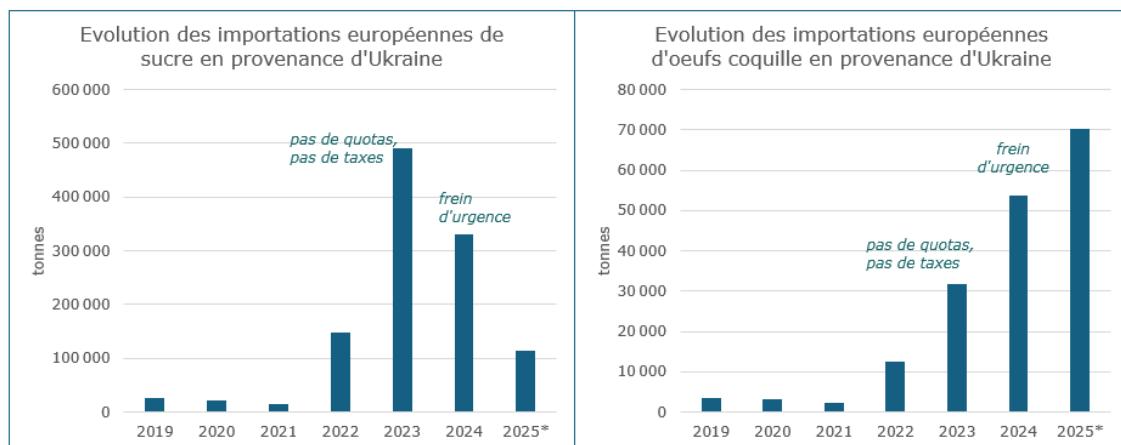
Enfin, des mesures de sauvegarde sont prévues : si les importations couvertes par le règlement entraînent ou menacent d'entraîner de graves

## ► UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE DANS LA RELATION ENTRE L'UKRAINE ET L'UE (SUITE)

difficultés économiques, sociétales ou environnementales, des mesures de sauvegarde seront mises en place. Les modalités de déclenchement de ces mesures ne sont pas encore précisées.

Les conséquences de cette décision européenne pourraient être très différentes selon les filières, et selon le calendrier de l'alignement de la législation ukrainienne sur les normes européennes. A court terme, des effets sont déjà visibles pour certaines matières premières, alors que ces nouvelles mesures n'auront vraisemblablement qu'une incidence limitée pour d'autres.

Prenons le cas du blé. Avant la guerre, entre 2019/2020 et 2021/2022, les importations européennes de blé ukrainien se sont situées entre 350 000 et 620 000 t, en dessous du quota d'importation. A partir de juin 2022, le blé ukrainien a pu être importé dans l'UE sans droits de douane, et les importations européennes ont dépassé les 6,3 Mt en 2023/2024. Pour la campagne suivante, les importations de blé n'ont pas fait l'objet de restrictions plus importantes, tout juste d'une surveillance accrue. Les importations européennes ont reculé à 4,7 Mt. Entre juin et novembre 2025, les Européens ont importé environ 500 000 t de blé ukrainien, soit un volume supérieur aux campagnes complètes de 2019/2020 et 2021/2022. Le quota d'importation a été relevé à 1,3 Mt par an, soit 758 000 t pour la période juin-décembre. Cet historique des échanges montre à quel point la guerre a réorienté les exportations ukrainiennes vers l'UE. On peut supposer que le nouveau quota d'importation sera rempli par l'Ukraine, sous réserve d'avoir les disponibilités. En effet, rappelons que la production ukrainienne 2025 a reculé de 18% par rapport à la moyenne 2017-2021, ce qui limite les capacités d'exportation du pays. Dans le cas du blé, le contingent tarifaire semble un moyen efficace pour réguler les importations en provenance d'Ukraine.



2025/26 \* : janvier à septembre  
Source : Commission européenne

## Un quota d'importation multiplié par cinq pour le sucre

Le cas du sucre est un peu différent car l'ouverture du quota est nettement plus importante. En effet, le contingent tarifaire, qui était de 20 700 t en 2017, est passé à 100 000 t par an (et 58 300 t pour la période juin/décembre) : il est presque multiplié par cinq.

Avant la guerre, les exportations ukrainiennes de sucre ont été assez variables, atteignant ou non la limite du quota d'importation, avec une variabilité en partie liée aux cours du sucre. Avec l'entrée en guerre et la libéralisation des échanges, les importations de sucre ukrainien se sont approchées des 490 000 t en 2023, soit 24 fois le quota d'importation initial. L'application d'un frein d'urgence à partir de juin 2024 a permis de contenir les importations à 330 000 t cette année-là. Entre juin et septembre 2025, les importations de sucre ukrainien ont dépassé les 25 000 t, et il est fort probable que la limite du quota de 58 300 t soit atteinte à la fin de l'année. Comme pour le blé, le quota d'importation sera sans doute rempli, malgré la diminution de la production de betteraves en Ukraine cette année.

Ce quota est efficace pour limiter les importations qui devraient ainsi diminuer à court terme par rapport à la période 2022-2025. Les interrogations portent sur le moyen terme, avec à la fois des enjeux d'alignement de l'Ukraine sur les normes phytosanitaires européennes, mais aussi de structuration de la filière ukrainienne de sucre avec un différentiel de compétitivité avec l'UE à la fois sur la production de betterave mais aussi sur la production industrielle de sucre.

La filière œufs est un cas intéressant à étudier et qui a été sous le feu des projecteurs ces derniers mois. En se concentrant sur les œufs coquille, l'UE en importait des quantités limitées avant le déclenchement de la guerre (moins de 500 t). L'ouverture des frontières, après le déclenchement de la guerre, a permis aux Ukrainiens d'exporter plus de 2 000 t, puis près de 4 000 t d'œufs coquille. L'Ukraine est d'ailleurs devenue le premier fournisseur de l'Union européenne. Paradoxalement, la mise en place d'un frein d'urgence n'a pas empêché les importations européennes de frôler les 7 000 t en 2024/2025. De fait, les œufs ukrainiens, très compétitifs, ont réussi à entrer sur le marché des 27 malgré l'application de taxes au-delà du quota d'importation. Pour cette filière, la guerre a changé la donne en réorientant les flux ukrainiens vers l'UE, et l'outil du quota d'importation n'est pas efficace. L'alignement sur les standards de production européens sera un élément primordial à surveiller, et pourrait contribuer à réduire l'écart de coût de production entre les œufs ukrainiens et les œufs européens.

D'autres matières premières agricoles se trouvent dans un contexte similaire, avec un quota d'importation peu efficace pour limiter les importations en provenance d'Ukraine. On peut citer le cas des ovoproduits, du maïs ou du miel. À travers ces quelques exemples, on mesurer combien les enjeux de cette décision européenne prise en octobre dernier seront différents d'une filière à l'autre. Sur le court terme, mais aussi à moyen terme, avec le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE qui progresse.

Ces dernières années, les tentatives d'adaptation de l'UE à la situation de guerre sur le sol ukrainien, se sont concrétisées par la mise en place d'une succession de mesures qui pourraient servir de base de réflexion au processus d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne. L'agriculture et l'agro-alimentaire sont des secteurs qui sont fortement impliqués dans le rapprochement des deux entités et qui seront sources de nombreuses discussions, voire de tensions. Toute la question est de savoir comme intégrer l'Ukraine pour que sa production agricole soit complémentaire et/ou stimulante pour la production européenne dans son ensemble, et qu'elle ne vienne pas remplacer la production agricole d'autres pays. Il faudra sans doute raisonner les mesures de transition par filière, tenir compte bien sûr des normes sanitaires et de bien-être, et sans doute le plus rapidement possible à la lumière de ce qui se passe sur la filière œufs, mais aussi comprendre comment la structuration de l'agriculture ukrainienne peut venir bouleverser le socle même de la Politique Agricole Commune<sup>1</sup>.

Bien sûr, le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE va bien au-delà de la question agricole, avec des réformes poussées à poursuivre sur la gouvernance, la justice, la lutte contre la corruption, la sécurité intérieure ou les questions relatives à l'influence avec un poids important des oligarques. Et toutes ces réformes auront des répercussions sur l'économie du pays, en particulier sur l'économie agricole. Le chemin vers l'UE est encore long pour l'Ukraine, dans un contexte complexe de guerre qui remodelle le pays. Il faut cependant veiller à ménager des transitions efficaces pour l'Ukraine comme pour l'UE pour que l'intégration soit une réussite.



Contact : Clarisse Bonhomme

[clarisse.bonhomme@france.chambres-agriculture.fr](mailto:clarisse.bonhomme@france.chambres-agriculture.fr)

<sup>1</sup> Voir Le Morvan Yves, Valluis Bernard, 2025, Elargissement de l'Union européenne – Equation institutionnelle et inconnues agricoles, *AgrIdées*



**Dans le précédent numéro de la Lettre économique, il a été question de la hausse des charges des agriculteurs, imputable à la remontée du prix des engrais. Il convient ici de mettre cet alourdissement des charges au regard des prix, et en particulier de ceux des céréales. Il est établi que, en cette fin d'année 2025, face à la chute du cours du blé, les exploitations agricoles orientées céréales rencontrent des difficultés de trésorerie. Or, plusieurs paramètres semblent se télescopier pour contenir la baisse ou bien pour l'amplifier.**

En ce début du mois de décembre, un message a été lancé par les céréaliers, alertant de la sérieuse dégradation des résultats économiques des producteurs de grains. Pour les producteurs de blé, de maïs, de colza, ou de betteraves, les perspectives s'assombrissent en raison de la hausse du prix des engrais, lesquels font partie du *Mécanisme d'ajustement carbone à la frontière* (MACF). Bien entendu, un tel message n'aurait pas lieu d'être si les cours de ces denrées étaient encore élevés, comme ils le furent au tout début de la guerre en Ukraine. On se souvient en effet que le conflit avait rendu nerveux les marchés, au point de propulser les prix à des pics jamais enregistrés.

Depuis, sous l'influence notamment d'une offre mondiale abondante, les cours se sont situés sur des tendances baissières. L'un des résultats le plus mis en valeur fut la chute abyssale du revenu courant avant impôt des producteurs de COP en 2023 par rapport à 2022, chute de -83%, effaçant totalement les années fastes de 2021 et de 2022. Il est probable que l'année 2024 ne sera pas meilleure.

Pas meilleure car les cours sont restés englués dans une fourchette de 185-195 € la tonne pour le blé, idem pour le maïs. Seul le colza a pu depuis quelques mois retrouver des couleurs, et osciller autour d'une moyenne de 480€ la tonne. On ne répétera jamais assez à quel point les marchés sont chroniquement volatils, et perturbent les décisions et les résultats des agriculteurs. Jamais assez à quel point la poursuite du conflit ukrainien exerce encore et toujours ses effets sur le profil des cours. Les attaques ukraines sur les pétroliers fantômes, donc russes, ou sur des navires transportant de l'huile de tournesol, dans les eaux maritimes turques, ont provoqué la réaction de Moscou qui a procédé à des contre-attaques sur des navires ukrainiens en mer Noire. La nervosité des opérateurs sur les marchés est montée d'un cran, amenant le prix de la tonne de blé à près de 200€. De son côté, l'orge s'est dans le même temps elle aussi envolée. Compliquant l'affaire, les hésitations de Pékin pour se porter acquéreur de grains a participé de ce mouvement haussier, en réalité de courte durée.

Finalement, les cours sont un peu retombés. Les négociations entre les Etats-Unis et la Russie au sujet de l'issue à donner au conflit ont rassuré les marchés. D'autant plus que les estimations de récoltes 2026 annoncent des récoltes record. De quoi y perdre son latin agricole. Car entre les tensions en mer Noire, le jeu de l'offre et de la demande, variables auxquelles il convient d'ajouter les impacts de la parité euro-dollar, les marchés agricoles se situent au carrefour de paramètres économiques, climatiques, agronomiques, politiques et géopolitiques.

Il s'ensuit que l'on ne pourra plus désormais enseigner l'économie agricole comme avant. Le prix ne résulte pas d'une confrontation d'une offre et d'une demande, assortie d'un état des stocks. Le marché bouge en fonction de vecteurs allant dans des sens parfois convergents, parfois opposés. Et que dire des agriculteurs, qui, d'une certaine manière, ne savent plus où donner de la tête. Un agriculteur qui doit relever tant de défis appelant à une maîtrise de savoirs aussi complexes que nombreux, tout en poursuivant une activité productive d'une importance décisive dans le monde actuel.

## Agitations palpables sur les marchés des grains



Thierry Pouch

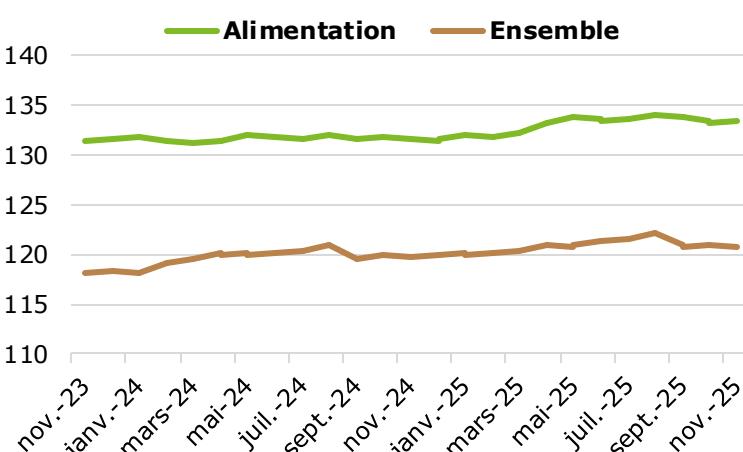
[thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr](mailto:thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr)

## ► POINTS DE CONJONCTURE

	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
<b>Inflation</b>	-0,14%	0,94%	2,22%
<b>Prix alimentaire</b>	0,02%	1,36%	1,55%

Lecture du tableau : L'évolution de l'inflation et des prix alimentaires est présentée par rapport au mois de novembre

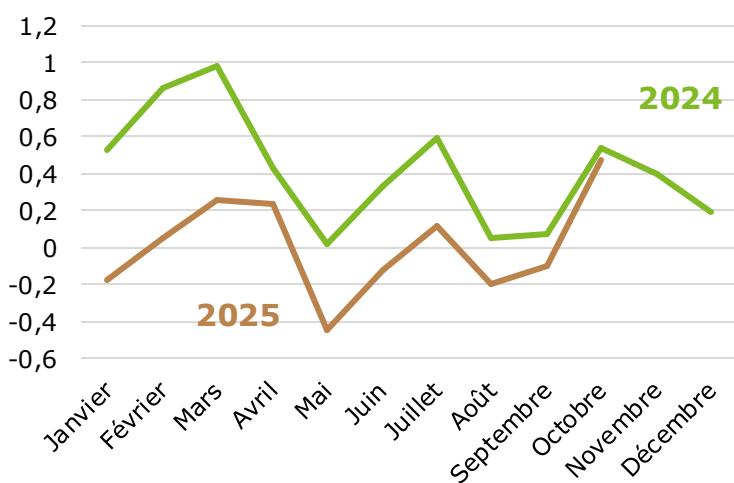
### Evolution des prix



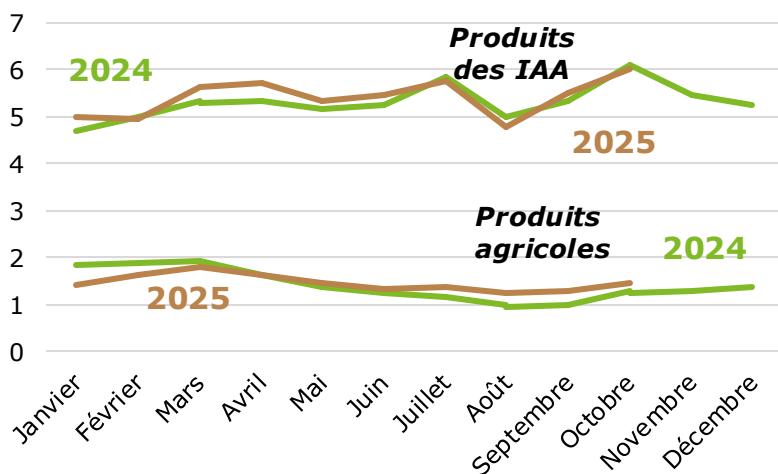
### Taux de change Dollars/Euro



### Solde agroalimentaire



### Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mrds)	Octobre	Cum 10 mois
2024	0,543	4,430
2025	0,480	0,124